



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Août 2020

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Jean-François BERNICCHIA, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Aurélie CALVEL, Elisa FIELD, Justine MARTINI, Francis MOIGNOT, Dominique RENARD, Claude TESSIER.

Absente excusée : Françoise SADKOWSKI

La séance commence à 20 heures 30

Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

Monsieur Patrick ROMANOW propose l'ajout d'un point supplémentaire : Délégations au Maire

Adopté à l'Unanimité.

1. Approbation Compte rendu Conseil Municipal du 3 juillet 2020.

Adopté à l'Unanimité.

2. Avis du Conseil sur la modification du PLU.

Monsieur le Maire retrace l'historique du PLU et la nécessité d'apporter les modifications présentées.

Madame Catherine RIEHL apporte ensuite certaines précisions sur la zone UB. Après prise en compte d'une remarque sur un sens de circulation demandée par Lucien DUBOIS, Monsieur le Maire demande au Conseil d'émettre un avis sur le projet présenté. Il est proposé de préciser la rédaction de l'article page 5 du document Modification n°1 ; Pièce n°2 : « Sur un projet habitat uniquement : entrée par la rue de la Sagette et sortie par la rue des Hazards ou inversement, en fonction de l'aménagement sécuritaire de la voirie. »

Adopté à l'Unanimité.

3. Modifications budgétaires.

Monsieur Lucien DUBOIS indique que conformément aux règles de la M14, les reports à nouveau du budget doivent intégrer les centimes et être repris avant affectation du résultat. Le mouvement d'affectation du résultat sera comptabilisé par l'utilisation des compte 23 et 21.

Il précise que ces modifications n'impactent pas les crédits votés.

Les comptes modifiés sont :

Recettes de fonctionnement :

- 002 Exercice antérieur reporté : 425 476,43 € au lieu de 280 476,00 €

Dépenses de fonctionnement :

- 022 Dépenses imprévues : 1543,43 € au lieu de 1 543,00 €

- 023 Virement section investissement : 145 000,00 €

Recettes d'investissement :

- Solde d'exécution reporté : 84 731,20 € au lieu de 229 731,00 €
- 021 Virement de la section fonctionnement : 145 000,00 €

Dépenses d'investissements :

- 2188 Autres immobilisations corporelles : 6 072,20 € au lieu de 6072,00 €

Adopté à l'Unanimité.

3. Convention Centre de Gestion du 77.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit s'appuyer sur la compétence du Centre de Gestion 77 pour la gestion des problèmes particuliers liés au droit social et propose la signature d'une convention.

Adopté à l'Unanimité.

4. Embauche d'Agents sous contrat à durée déterminée.

Monsieur le Maire indique que l'embauche d'Agents en contrats CDD impose une délibération du Conseil et propose la création des postes suivants :

- 1 poste sur la base annualisée de 24h mensuelles.
- 1 poste sur la base annualisée de 14h mensuelles.
- 2 postes de 8h hebdomadaires en période scolaire.
- 1 poste à temps plein en remplacement d'un Agent titulaire à temps plein absent.

Adopté à l'Unanimité.

5. Délégations au Maire.

Monsieur le Maire informe qu'une modification doit être apportée aux précédentes délégations adoptées au Conseil Municipal du 03/07/2020, et après lecture des propositions du Contrôle de Légalité, le Conseil est appelé à se prononcer.

Adopté à l'Unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

- *Justine MARTINI* informe de la création de l'association "*Du vent dans les chênes*". Une plaquette d'information sur les activités sera prochainement disponible.
- *Jean-François BERNICCHIA* souhaite connaître les règles sur l'exercice des cultes religieux et dans tout autre domaine, sur les glissements de terrain au Tillet. *Patrick ROMANOW* apporte réponse sur les 2 points.
- *Dominique RENARD* évoque les ruissellements de cailloux au Tillet suite aux récents orages. *Pascal CARBUCCIA* répond que ce point

devra être examiné par la Commission Travaux.

- *Pascal CARBUCCIA* fait part d'une nouvelle dégradation d'un avaloir rue du 8 Mai.
- *Lucien DUBOIS* expose son inquiétude face à l'insécurité routière rue du 8 Mai provoquée par certains automobilistes et demande qu'une réflexion soit menée en concertation avec les autorités compétentes.
- *Claude TESSIER* mentionne des oublis de collecte des déchets verts et fait le point sur les travaux du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 27 août 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 27 Août 2020

Le Maire,
P.ROMANOW



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Romanow'.

